



Direction Nettoyement et gestion des Déchets
gestion.dechets@agglo-gap.fr
04 92 53 15 85

Madame, Monsieur

Dans une démarche de développement durable et afin d'améliorer la valorisation des déchets, la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE programme la mise en place d'un dispositif de collecte des déchets issus de l'activité agricole pour la 2nde année. À ce titre, une délibération a été votée au Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2020, entérinant la signature d'un partenariat, pour l'année 2020, avec la société ADIVALOR afin de participer à une campagne de valorisation des déchets de l'Agrofourniture.

Si certains déchets agricoles sont correctement triés, leur valorisation est rendue possible. A cet effet, les filières concernées par ce dispositif sont les suivantes :

- Les **filets paragrêle** devront être exempts de tout autres déchets, pliés, sans mandrin.
- Les **ficelles**, exempts de tous foins, pailles ou autres déchets, conditionnées dans des sacs de 250 litres.
- Les **filets** de balles de foin, devront être secoués afin d'être exempts de paille, foin ou ficelles, conditionnés dans des sacs de 250 litres.
- Les **films d'enrubannage** devront être secoués afin d'être exempts de tout autre déchets, végétaux ou terre, ils seront soit conditionné en sacs soit pliés et roulés.
- Les **films d'ensilage** devront avoir été balayés et secs, pliés et roulés. Ils devront être exempts de tout autre déchets, végétaux ou terre, ils seront pliés roulés et ficelés.

Une campagne de collecte est spécifiquement organisée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, **du lundi 16 au vendredi 20 novembre 2020:**

- **Sur le site du quai intercommunal de transfert de St Jean**, situé route de Neffes sur la commune de GAP **les matins de 7h00 à 11h30.**
- **Sur la déchetterie des Piles**, sur la commune de Tallard, **les après-midis de 14h00 à 16h45.**

Des sacs de 250 litres pour le conditionnement des ficelles, des filets pour les balles de foin, des films d'enrubannage sont disponibles gratuitement mais en quantité limitée, aux Services Techniques de la Ville de GAP dans les bureaux de la Direction Nettoyement et Gestion des Déchets. Les horaires sont les suivants:

- du lundi au jeudi de 7h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h30,
- le vendredi matin de 7h45 à 11h45.

La distribution par agriculteur est limitée afin qu'il n'y ait pas d'abus. En indiquant au marqueur vos noms et adresses, ces sacs permettent la traçabilité des déchets.

Il est important de préciser que tous déchets non conformes seront refusés et ne seront pas acceptés sur le site sans un tri ou un re-conditionnement conforme aux exigences d'ADIVALOR.

La Direction Nettoyement et Gestion des Déchets reste à votre disposition au 04 92 53 15 85 ou par mail: gestion.dechets@agglo-gap.fr.

Je vous remercie de votre implication pour la réussite de cette opération et vous prie d'agréer Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Vice-Président en charge des déchets

Frédéric LOUCHE

